



**Liste indicative des informations à fournir  
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale  
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

**Examen au cas par cas pour un PPRN**

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département du Gard

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM 30 / SEI / RI

**1. Caractéristiques du PPRN**

**Procédure concernée**

Est-ce une élaboration ?  Oui  Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ?  Oui  Non

Élaboration du PPRI communal de Pujaut.

Quels sont les zonages existants ?

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

**2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN**

**21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa**

**Quels sont les phénomènes naturels concernés ?**

Inondation

**Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?**

*préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...*

- Atlas des zones inondables du Gard Rhodanien et de la Camargue Gardoise
- La crue du Rhône de décembre 2003 – inventaire des zones inondées et des dommages
- Recensement cartographique des dégâts de la crue des 8 et 9 septembre 2002

**Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?**

Entre 15 et 30 % de la population est en zone inondable soit environ 1000 habitants (source noe.gard.fr et INSEE)

**Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?**

tous types d'activités économiques sont impactés par le PPRI. A Pujaut, entre 25 et 75 % des entreprises sont situées en zone inondable. (source noe.gard.fr)

**Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?**

Tout type.

**Quel est l'historique des derniers événements ?**

*par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...*

Arrêté de catastrophe naturelle du 19/09/2002 pour Inondations, coulées de boue.

Arrêté de catastrophe naturelle du 12/12/2003 pour Inondations, coulées de boue.

#### **Quelle est l'indication des dommages constatés ?**

Dans le Gard, 22 morts et 850 millions d'euros de dégâts en 2002

Pour le fleuve Rhône, 7 morts et 1500 millions d'euros de dégâts

## **22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté**

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

#### **Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?**

*joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN*

#### **Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?**

Le périmètre d'étude du PPRI communal impacte tout types d'occupation des sols : urbains, à urbaniser, agricoles et naturels

#### **Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?**

*préciser les documents concernés et leur état d'avancement.*

SCOT Bassin de vie d'Avignon approuvé le 16/12/2011 et POS communal approuvé le 30/09/1985

#### **Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?**

La commune élabore actuellement un PLU.

#### **Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?**

La zone étudiée pour le PPRI, la surface de commune représente 23,7 km<sup>2</sup>.

#### **Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?**

oui

#### **Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?**

non

#### **Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?**

*définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence*

La population a évolué de façon importante depuis 1999, mais la taille moyenne des ménages a légèrement diminué sur la même période.

Au cours des 5 dernières années, le rythme de 20 logements par an a été nécessaire pour accueillir de nouveaux ménages.

#### **Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?**

*préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.*

*caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...*

#### **ZNIEFF :**

- Plaine de Pujaut et de Rochefort
- Garrigues et falaises du Grand Montagné

Au vu de leurs superficies, de leur localisation vis à vis de l'emprise inondable locale, ou de leur nature (zones naturellement inondables, patrimoine intégrant déjà le risque inondation,...) ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial sont peu sensibles à l'aléa inondation.

**La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?**

non

***Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?***

***Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?***

**La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?**

Le SRCE Languedoc Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil régional le 23 octobre 2015. La zone susceptible d'être touchée contient des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

***Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?***

- Prise en compte des emprises inondables.

**Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?**

La connaissance des zones inondables du secteur (notamment Atlas des zones inondables de 2009) est assez bien connue sur l'ensemble du territoire du PPRI à élaborer.

Ces contraintes sont d'ors et déjà prises en compte dans le PLU en cours d'élaboration.

Le nouveau PPRI va compléter les emprises inondables principalement sur de petits affluents dans des secteurs à enjeux urbanistiques. Les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées devront prévoir des mesures de réduction de vulnérabilité qui permettront de ne pas augmenter les risques de pollution, de mettre hors d'eau le bâti et de préserver la vie humaine.

**3. Annexes cartographiques**

*joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).*